

# La Lettre Yannick Vaugrenard

## SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE



### LA CHINE... ET LE RESTE DU MONDE ?

En 1991, lorsque l'URSS s'est effondrée, les occidentaux ont pensé avoir définitivement gagné... Les Américains avec une pointe d'arrogance, les européens avec candeur, ont cru au triomphe des valeurs universelles. Ceci pouvait paraître sympathique... C'était surtout naïf.

Désormais, l'occident n'a plus le monopole de la puissance avec l'avènement de la Chine, passée du « Quand la Chine s'éveillera ? » de 1973 à « Quand la Chine s'arrêtera ? » aujourd'hui. Car en effet, une nouvelle donne mondiale s'impose.

L'influence et la progression de la Chine dans l'économie ne cessent de croître et depuis déjà quelques années. Sa volonté d'exportation des marchandises qu'elle produit en très grande quantité, l'a conduite à imaginer autant de voies de communication terrestres ou maritimes pour sillonner le monde.

Remarquons par exemple que si en 2000 une boucle logistique ferroviaire prenait trois mois pour rejoindre la Chine à la France ; en 2016, il ne fallait plus que quinze jours, après un périple de 11 000 kms ! Qu'elle soit terrestre pour traverser l'Europe, la Russie ou la Turquie, ou maritime pour relier l'Afrique ou l'Amérique Latine, la toile d'araignée au service des intérêts chinois n'a cessé de s'agrandir !

Cet expansionnisme économique

s'accompagne d'un entrisme considérable associé à une logique d'influence très forte au sein des organismes internationaux, particulièrement lorsqu'ils dépendent de l'ONU. Nous avons pu le constater dernièrement avec l'OMS, déclarant au début de la crise pandémique que le virus n'était pas transmissible à l'homme !

Du coup, le monde se réveille avec une opposition grandissante et frontale USA/Chine, avec ses imprévisibilités, et ses tensions multiples où l'Europe et la France risquent de n'être que des observateurs de seconde zone.

Dans les années à venir, les évolutions géostratégiques seront déterminantes. L'Europe, deuxième puissance économique mondiale, coincée entre Américains et Chinois, devra se montrer à la hauteur des grands défis qui s'annoncent.

L'Histoire nous enseigne cependant que l'économie, pour essen-

tielle qu'elle soit, ne fait pas tout, et l'évolution du PIB de chaque pays, comme celle considérable de la Chine, ne suffit pas à l'éclosion démocratique, qui nécessairement doit un jour l'accompagner.

C'est pourquoi, au-delà d'une plus grande vigilance économique et financière, le modèle démocratique (avec ses imperfections et nécessaires progrès) de l'Europe et de la France, ne doit pas baisser pavillon et demeurer une référence universelle.



FAP

Membre de la  
commission des  
affaires étrangères,  
de la défense et des  
forces armées

Vice-Président  
de la Délégation  
Parlementaire au  
Renseignement

Membre de la  
Commission  
Nationale de  
Contrôle des  
Techniques de  
Renseignement



## STAGE DES ÉTUDIANTS DES GRANDES ÉCOLES :

**Intervention en séance auprès de Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 13 juillet**

« (...) En 2015, 63 % des salariés étaient employés dans une PME, mais ces entreprises embauchent beaucoup moins de jeunes diplômés que les grandes sociétés. Or cela leur porte préjudice, car de nombreuses études montrent l'importance de ces profils pour le développement mais aussi pour le dynamisme des entreprises.

**Il paraît donc opportun de faire découvrir aux futurs grands décideurs ce qui fait notre richesse économique. Trop souvent, les étudiants des grandes écoles intègrent directement de grands établissements, privés ou publics, ce qui ne les confronte pas à la diversité économique de notre pays et de nos territoires.**

Il me semble donc primordial d'instaurer, de manière systématique, au moins un stage dans une petite entreprise dans le cursus des étudiants de nos grandes écoles françaises. (...)

Je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer, madame la ministre, ce que le Gouvernement compte faire sur ce sujet.

Mme Frédérique Vidal : « Monsieur le sénateur Vaugrenard, les grandes écoles, notamment celles du service public, ont toujours attaché une importance particulière aux expériences en milieu professionnel de leurs étudiants.

Ainsi, à l'ÉNA, les élèves suivent un stage de sept mois en préfecture ou en collectivité territoriale, au cours duquel ils effectuent une « mission entre-

prise » de deux mois, au sein d'une PME ou d'une PMI du territoire. (...) Les retours d'expérience de ce nouveau stage sont particulièrement positifs, de la part tant des élèves que des entreprises. (...)

Le Gouvernement est donc mobilisé pour établir un lien fort et durable des étudiants avec les petites et moyennes entreprises. J'encourage l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles, à signer des partenariats, en lien avec les collectivités et les PME-PMI qui les entourent. »

J'ai alors répondu : « Vous avez indiqué, au début de votre intervention, que les élèves de l'ÉNA faisaient des stages en sous-préfecture – c'est le cas la plupart du temps – et un stage de quelques semaines en entreprise. Il me serait préférable d'inverser ce ratio, afin que les étudiants passent beaucoup plus de temps dans nos petites et moyennes entreprises et dans nos entreprises de taille intermédiaire. Cela leur permettrait probablement d'être beaucoup plus conscients, lorsqu'ils occuperont des postes dans la haute administration et qu'ils rédigeront des décrets d'application ou des projets de loi ou de directives, des réalités du terrain et de l'« applicabilité » des mesures que nous décidons, à l'échelon national.

**Il est donc important de renforcer ce qui a déjà été commencé. Il existe une fracture culturelle, territoriale et sociale ; une telle mesure éviterait ou, tout au moins, diminuerait ce type de fracture, que chacun regrette. »**



## ABANDON DU PROJET ECOCOMBUST À CORDEMAIS :

**Une décision inacceptable !**

Le 8 juillet dernier, EDF annonçait l'abandon du projet Ecocomburst visant à proposer une alternative à la production d'électricité par le charbon tout en maintenant une activité sur le site de la centrale de Cordemais, en Loire-Atlantique. Suite à cette décision incompréhensible, je suis intervenu auprès du Premier Ministre. En voici des extraits :

« Monsieur le Premier Ministre,

(...) Cette renonciation est guidée par une injustifiable logique financière court-termiste. (...)

**Plus encore, la décision d'abandon paraît ubuesque au regard des besoins énergétiques de la région du Grand Ouest. Vous n'êtes pas sans savoir que les perspectives de la centrale à gaz de Landivisiau et de l'EPR de Flamanville sont l'objet de retards conséquents. Abandonner le développement d'Ecocomburst sous prétexte de son incapacité à devenir opérant avant 2024 est donc incompréhensible.**

Dans ce contexte, l'État, principal actionnaire

d'EDF, se doit de dépasser cette stratégie de courte vue et de proposer des solutions pour le maintien du projet Ecocomburst notamment via la stratégie France Relance. (...)

Par courrier en date du 16 août, Jean Castex a donné suite à mon interpellation :

« (...) Cette décision n'a pas d'impact sur la centrale de Cordemais qui continuera de répondre aux besoins du système électrique exprimés par RTE, dans le respect du code de l'énergie et notamment des dispositions de la loi Énergie-Climat.

Toutefois, je tiens à vous confirmer la trajectoire de sortie du charbon du Gouvernement. Aussi la centrale de Cordemais verra son fonctionne-

ment limité, avant un arrêt définitif entre 2024 et 2026, **une fois l'approvisionnement du système électrique de l'ouest assuré. (...)** »

Le respect de ces engagements devra être surveillé avec la plus grande attention.



# LOI PRÉVENTION DU TERRORISME ET RENSEIGNEMENT :

## Confiance et vigilance s'imposent !

### Discussion générale du projet de loi relatif à la prévention du terrorisme et au renseignement : extraits de l'intervention du 29 juin

« Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je souhaite tout d'abord avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui, dans le cadre de nos lois de renseignement, sont chargés au quotidien de l'application des mesures que nous votons.

Il y a aussi les agents, souvent anonymes, qui œuvrent au sein des services de la sécurité intérieure et extérieure. Déjà, ils ont permis d'éviter de nombreux attentats sur notre sol. Ils vont parfois jusqu'à risquer leur vie pour protéger la nôtre : qu'ils soient ici remerciés de leur efficacité et de leur sang-froid.

**Nous en faisons le constat, depuis 2015, le terrorisme a évolué, passant d'une menace projetée des zones djihadistes à des agressions inspirées par la propagande, pour prendre désormais la forme d'une autonomisation totale de la menace,**

**avec des acteurs isolés, au profil psychologique instable. Les causes et les risques ont changé, et les moyens d'efficacité ont évolué. Nous devons donc nous adapter. Nous y sommes !**

Les évolutions technologiques permanentes entraîneront une nécessaire modification des contrôles. Ainsi, si l'utilisation des algorithmes\* se révèle encore plus indispensable qu'en 2015, il est nécessaire désormais d'utiliser les URL\* pour une plus grande efficacité.

**Sur ces sujets sensibles, la confiance est certes nécessaire, mais le contrôle démocratique l'est tout autant. Il arrive que nous soyons sur une ligne de crête entre liberté et sécurité, d'où la nécessité de considérer que la confiance n'exclut ni l'attention, ni le contrôle. (...)**

Par ailleurs, ce serait également une erreur de considérer que notre pays ne courrait plus jamais aucun risque totalitaire ou extrémiste.

Certes, dans cette hypothèse, le bicamérisme peut nous protéger, tout comme la Délégation Parlementaire au Renseignement\*, la Commission de Vérification des Fonds spéciaux\*, ou encore la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement\*, (...). Ne craignons donc pas de renforcer les

prérogatives de ces instances, qui représenteront en toutes circonstances une assurance finale de contrôle démocratique.

Dans le prolongement de la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement, les adaptations proposées apparaissent globalement logiques, car elles cherchent l'efficacité par l'adaptabilité. Nous devons cependant toujours être sourcilleux de nos libertés fondamentales. C'est en ce sens que le Sénat et nous-mêmes jouons notre rôle, en faisant preuve d'attention et en étant source de propositions.

À ce titre, je veux soumettre à votre sagacité deux sujets de vigilance, dont le premier concerne **les échanges entre les services français et étrangers**. Nous savons combien ceux-ci sont **essentiels dans la lutte contre le terrorisme**. Il serait néanmoins logique qu'il y ait **un contrôle a posteriori de ces échanges** et que celui-ci soit exercé par une **autorité indépendante, telle que la CNCTR\***.

La plupart des pays européens le font, mais la France reste en retard. Les arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme, le 25 mai dernier, devraient nous inciter fortement à revoir notre point de vue. En l'occurrence, il serait préférable d'anticiper une probable condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme.

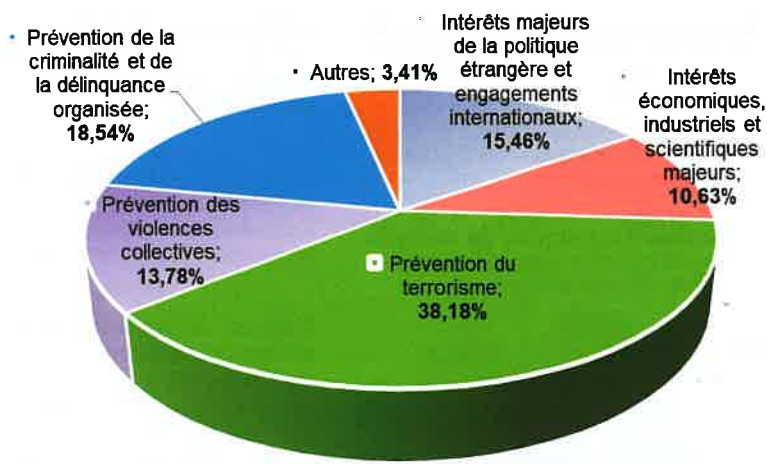
Le second point de vigilance porte sur la possibilité de voir le Conseil constitutionnel remettre en cause l'allongement des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance, les MICAS\*, ce qui, de plus, retarderait la mise en œuvre rapide de la loi. Le Conseil d'État a émis des réserves. Il serait bon que le Gouvernement en tienne compte.

Ce texte est nécessaire, comme son évolution le sera probablement aussi dans l'avenir. Notre assemblée et nous-mêmes souhaitons apporter des améliorations de précision et de précaution. **Sur un tel sujet, le systématisme partisan n'est pas de mise. Nos concitoyens souhaitent associer protection, liberté et responsabilité.**

C'est le sens, vous l'aurez compris, de mon propos et de notre démarche. »

### Répartition des techniques de renseignement

Source: Rapport DPR 2019-2020 sur la base de données fournies par la CNCTR



\* Algorithmes : Ici, collecte de données de connexion internet (localisation, heures de connexion, recherches par mots-clés, etc.) ayant pour but de détecter des menaces terroristes.

\* Universal Resource Locator (URL) : Adresse d'un site ou d'une page sur Internet.

\* Commission nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR) : Autorité indépendante chargée de contrôler les actes de surveillance des services spéciaux.

\* Délégation Parlementaire au Renseignement (DPR) : Elle contrôle et évalue les services spéciaux et l'action du Gouvernement en matière de renseignement.

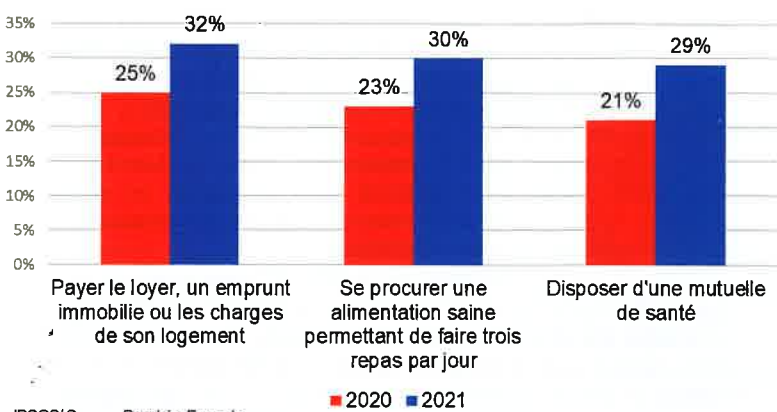
\* Commission de Vérification des Fonds spéciaux (CVFS) : Émanation de la DPR, elle contrôle les frais de fonctionnement du monde du renseignement.

\* Mesures Individuelles de Contrôle Administratif et de Surveillance (MICAS) : permettent de prévenir des actes de terrorisme en soumettant des personnes à des obligations judiciaires comme l'assignation géographique et l'obligation de « pointage » auprès des services de police et/ou l'interdiction de paraître dans certains lieux, notamment envers des individus sortis de prison.

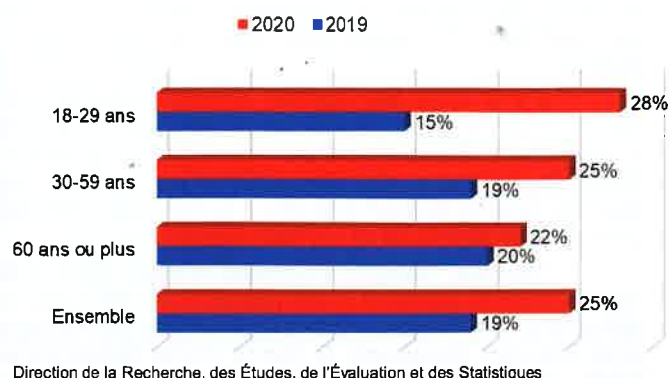
Vaincre la pauvreté passe par deux combats. Le premier est politique et concerne le partage des richesses produites. Le second est idéologique et impose de combattre pied à pied toutes les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté.

## Une situation sociale préoccupante

Les Principales difficultés financières rencontrées



Part des personnes jugeant que leur situation actuelle est mauvaise



### Extraits d'Agenda...

### Quelques interventions...

**La Délégation Parlementaire au Renseignement (DPR)** contrôle et évalue les services spéciaux et l'action du Gouvernement en matière de renseignement : 1<sup>er</sup> juillet, 27 juillet, 30 septembre ;

**La Commission de Vérification des Fonds Spéciaux (CVFS)** contrôle les frais de fonctionnement du monde du renseignement : 1<sup>er</sup> juillet, 8 juillet, 21 juillet, 22 septembre ;

**La Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR)** contrôle les actes de surveillance des services spéciaux vis-à-vis de nos concitoyens : 22 juillet, 23 septembre ;

#### Cérémonies et Visites :

**Mercredi 14 juillet** : Cérémonie Fête Nationale (Paris) ;

**Mardi 24 août** : Visite du nouveau site en construction d'Emmaüs Saint-Nazaire ;

**Samedi 28 août** : Visite du Parc éolien en mer de Guérande, et du site de la plateforme logistique des chaînes d'assemblage des éoliennes à St-Nazaire, en présence du Premier Ministre ;

#### Rencontres avec les élus sur le territoire :

**Mardi 7 septembre** : Soirée de rentrée de la CARENE sur le thème « Transition écologique : l'industrie nazairienne au cœur de l'innovation », en présence de Louis Gallois, co-président de la Fabrique de l'Industrie ;

**Vendredi 17 septembre** : Assemblée générale de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de Loire-Atlantique (à Ligné) ;

#### Entretiens sur Paris ou à la Permanence :

**Mardi 20 juillet** : Rencontre avec la Conseillère parlementaire de la Ministre déléguée chargée de l'Industrie, et le Délégué interministériel aux Restructurations d'entreprises, sur la situation de Man Energy Solutions France (Bercy) ;

**Mardi 14 septembre** : Entretien avec l'association LINKEE suite à l'étude sur les ressorts de la précarité étudiante (au Sénat) ;

**Lundi 27 septembre** : Entretien avec des représentants syndicaux de la Centrale de Cordemais suite à l'abandon du projet Ecocombust (à la Permanence).

**Afghanistan**: Multiples démarches auprès des collaborateurs du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour le rapatriement des auxiliaires afghans de l'armée française et de leurs familles ;

**Oubliés du Ségur de la Santé** : Interpellation du Ministre des Solidarités et de la Santé sur les disparités des revalorisations salariales des professions hospitalières lésant notamment les techniciens de laboratoires médicaux hospitaliers ;

**Régime de retraite complémentaire des agents généraux d'assurance** : Intervention auprès du Secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au Travail à propos de la décision unilatérale de la Fédération française de l'Assurance de supprimer sa contribution au régime complémentaire géré par la caisse de retraite dédiée ;

**Défaut de déploiement de la fibre optique par Orange** : Courrier au Secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour demander le respect des obligations contractuelles d'Orange en matière de raccordement à la fibre optique ;

**Entretien du réseau filaire téléphonique défectueux** : Interpellation du Préfet de Loire-Atlantique concernant la création d'un comité de suivi du plan d'action d'Orange sur le Département ;

**Syndicat d'Économie Mixte des ports de Loire-Atlantique et transition énergétique** : Intervention auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance pour demander des mesures fiscales permettant d'amortir les frais d'investissements réalisés par les ports du Département à l'occasion du développement de la filière des énergies marines renouvelables.

## CONTACTS

### A Saint-Nazaire - Permanence parlementaire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur rendez-vous

114, avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire

Tél.: 02 40 22 69 47 / Courriel : [permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr](mailto:permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr)

### Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Tél.: 01 42 34 36 87 / Courriel : [y.vaugrenard@senat.fr](mailto:y.vaugrenard@senat.fr)

### Mon équipe

Cathy Durand, Sophie Hoffenberg et Sophie Normand

[www.yvaugrenard.fr](http://www.yvaugrenard.fr)

Site accessible aux personnes malvoyantes et non-voyantes

